

**1<sup>ère</sup> Banque au TOGO**  
**Certifiée ISO 9001 : 2015**  
**Certificat N° FS703571**

Qualité de service, notre engagement

Merci pour votre confiance.

La Banque Autrement  
www.corisbank.tg



[www.lemedium.info](http://www.lemedium.info)

# LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #  
 Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0356 du 10 au 16 Septembre 2019- Prix : 250 F CFA

(Première partie) **SOCIÉTÉ / MICROFINANCES :** P.4,5&6

# La Ponction Financière de Coopec Solidarité par la FUCEC

FAITIÈRE DES UNITES COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT DU TOGO  
 FUCEC-TOGO  
 Bretelle Bè-Klikamè Attikoumé B.P. 3541 Lomé  
 Tél : 22 22 25 74 / 22 21 06 32 Fax : 22 22 25 74 E-mail : fucec@refer.tg.org

Lomé, le 22/03/18

**COOPEC - SOLIDARITE**  
 Arrivée le 22/03/18  
 Sous le N° 1024

**FACTURE N° 0007040**

Doit : COOPEC - SOLIDARITE

Quantité	Désignations	Prix Unitaire	Montant Total
	Participation au Budget de la Faïtière 2018		79 726 700,2
	Appel 1 <sup>er</sup> quart		
TOTAL			79 726 700,2

Arrêté la présente facture à la somme de Soixante dix neuf millions Sept cent vingt six mille sept cent soixante virgule zero deux francs

N.B. Délai de paiement 45 Jours

A défaut du paiement de cette facture avant le    /    /     
 La Comptabilité de la Faïtière est autorisée à réaliser le prélèvement dudit montant sur votre avoir auprès de la Caisse Centrale.

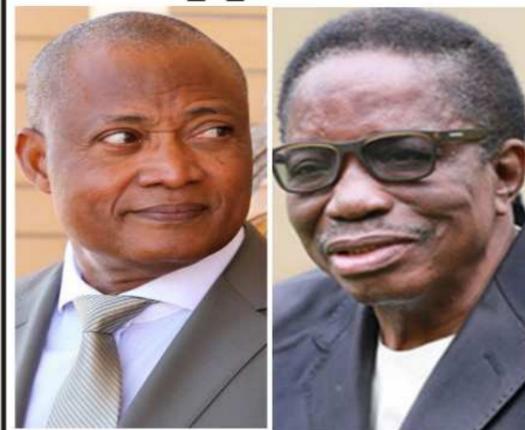
COMPTABILITE: [Signature] SIGNATURES: [Signature] DIRECTION: [Signature]

**Invité de la Semaine**  
 "... Que chaque structure joue son rôle en mettant l'intérêt national en priorité..." P.2



Francis Gabriel OKE, Chef Division Assistance Electorale de la CEDEAO

POLITIQUE/PRÉSIDENTIELLE 2020 :  
**Candidat unique de l'opposition ?**



Jean-Pierre Fabre Me Yawovi Agboyibo P.3

ECONOMIE/ COMMERCE :  
**Le Togo exporte du phosphate pour 12,9 milliards de FCFA au 1er trimestre 2019** P.7



Un gisement de phosphates

**EmploiTogo.com**  
 Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.  
 Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

**Météo**  
 Mardi 10 Septembre 2019  
 Matin: Ciel nuageux 29°C  
 Après-midi: Ciel nuageux 25°C

**22 Nov - 9 Dec 2019** 16<sup>ème</sup> Foire Internationale de LOME  
 Foire de toutes les opportunités

Thème : Le E-commerce pour une forte expansion des échanges

+1000 EXPOSANTS  
 300 000 VISITEURS

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOMÉ  
 BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 44 62 83 / 90 31 76 3/

www.cotcf.tg

**EDITO**

**Soyons positifs dans nos actes et pensées**

**N**ous devons certes nous critiquer dans nos manières d'agir et pourquoi pas de penser mais il est une chose que nous devons incorporer à notre aptitude au perfectionnement, c'est bien d'être positifs dans nos actes et pensées.

L'heure n'est plus à vouloir le mal de son prochain pour raison de leadership ou quoi que ce soit, même pour des raisons politiques. L'essentiel est que nos actions en elles-mêmes reflètent une grandeur d'esprit et de motivation d'une évolution significative.

Nous en avons les moyens et surtout les potentialités pour y arriver. Cependant avouons-le humblement, il nous manque seulement une réelle volonté de transformer nos faiblesses en forces et nos insuffisances en capacités évidentes. Ceci ne nous est pas sans pour autant impossible. Une petite dose de bonne volonté et une ferme décision de ne pas vouloir le mal à autrui nous y amènerait. Et nous en sommes capables, journalistes, politiciens, hommes d'affaires, bref nous acteurs de cette société qui nous a vus naître, grandir et qui sûrement nous verra partir.

Changeons de comportements tout simplement.

**Crédo TETTEH**



**Récapissé**  
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC  
**Adresse :**  
893, rue 19 Saint Joseph  
01 BP : 450 Lomé  
Tél : +228 91538081  
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr  
Maison de la Presse, Casier N° 78  
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516  
NIF : 1000480972  
N°CFE : 7966PP2015/2015

**Directeur de la Publication :**  
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH  
**Directeur de la Rédaction :**  
Ali SAMBA  
**Rédaction :**  
Crédo TETTEH  
Ali SAMBA  
**Infographie :** JPB  
**Crédit Photos:** KEKERA Razak  
**Impression :** ST Louis,  
Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45  
**Tirage :** 2.500 exemplaires  
**Distribution:** Dodo Abalo (90 97 52 56)

**INVITE DE LA SEMAINE : FRANCIS GABRIEL OKE, CHEF DIVISION ASSISTANCE ELECTORALE À LA CEDEAO :**

**"... Que chaque structure joue son rôle en mettant l'intérêt national en priorité..."**

La CEDEAO et les Nations Unies organisent du 10 au 12 septembre 2019 une conférence de haut niveau sur la prévention et l'atténuation des violences en période des élections.

Pour en savoir plus, nous avons tenu le micro à Monsieur Francis Gabriel OKE, Chef Division Assistance Electorale à la CEDEAO et Secrétaire Permanent du RESAO.

**LECTURE.**

**Prévenir et atténuer les violences en période des élections en Afrique de l'ouest, une urgence ou une nécessité ?**

A l'heure de la mondialisation, seuls les pays stables peuvent s'atteler à la tâche de création de la richesse et il est évident que sans paix et stabilité politique il ne peut y avoir aucun développement. Or, aujourd'hui le premier facteur d'instabilité dans la sous-région ouest africaine c'est des élections contestées. A ce titre, l'on peut dire que la prévention des violences électorales est en même une urgence et une nécessité au vu du retard



Francis Gabriel OKE

de développement qu'accusent la plupart des pays de la sous-région.

**En organisant la conférence d'Accra justement sur la thématique, quel est le but visé ?**

En organisant la réunion d'Accra le but vise par la CEDEAO et les Nations unies est de permettre aux représentants de chaque Etat membre de partager son expérience en matière de gestion de violence électorale. Certains Etats membres ont su gérer les violences pour organiser des élections acceptables d'autres n'ont pas maîtrisé ces violences. Donc toutes ces expériences



Une vue d'une récente mission de haut niveau de la CEDEAO en Guinée Bissau

sort partagées par les participants pour en tirer leçons. Surtout que l'année 2020 connaîtra six élections présidentielles, nous prenons conscience des défis, c'est pour cela que nous offrons cette plateforme pour échanger les expériences dans ce domaine.

**La division assistance électorale que vous dirigez à la Commission de la Cedeao s'emploie toujours à des élections paisibles et crédibles en Afrique de l'ouest. Quelles sont vos recettes ?**

A la Division d'assistance électorale nous avons compris qu'il y a des compétences électorales dans la sous-région et nous nous attelons toujours à mettre ces compétences à la disposition des OGE afin de leur permettre d'organiser des élections crédibles.

C'est justement à ce titre que nous avons facilité la création du RESAO comme plateforme d'échange des bonnes pratiques et de renforcement des capacités des OGE des Etats membres de la Cedeao. Nous menons aussi un plaidoyer auprès des autorités politiques afin de les amener à mettre les moyens nécessaires à l'organisation de scrutins crédibles.

**Quelles sont les parties prenantes à cette rencontre d'Accra ?**

A Accra nous aurons des participants représentants les différentes commissions électorales des Etats membres, des organisations de la société civile sous régionales, des experts électoraux spécialisés dans la gestion des risques, des fonctionnaires de la division assistance électorale de la CEDEAO, des représentants de la division assistance électorale des nations unies, des fonctionnaires du bureau des nations unies pour l'Afrique de

l'Ouest, des spécialistes de médias et la présidente de la Commission Electorale du Ghana sans oublier le Représentant Résident du PNUD au Ghana.

**Quel doit être le rôle des médias et de ses acteurs dans la prévention et l'atténuation des violences électorales en Afrique ?**

Le rôle des médias est simple : informer les populations sur le processus électoral de manière responsable et éviter d'envenimer les débats politiques.

Ils ont aussi pour rôle de sensibiliser les populations sur le processus électoral, l'importance du vote et surtout d'éducation civique électorale. Pour ce faire, il faudra des experts medias spécialisés sur cette question.

**Un message particulier à l'endroit des OGE pays, des gouvernements et de la Société civile ?**

Le seul message que je porte aux OGE, aux Gouvernements et à la société civile est que chaque structure joue son rôle en mettant l'intérêt national en priorité. Que les membres des organes de gestion des élections se rappellent de leur serment et fassent preuve d'intégrité et que les gouvernants donnent les moyens à temps aux OGE afin de leur permettre de planifier car les élections s'organisent à base de chronogramme. Dès lors qu'une rubrique du chronogramme a du retard l'impact se ressent sur les activités à suivre. Enfin que la société civile joue son rôle de mise en œuvre de programme de sensibilisation à la paix et encourage les gagnants et les perdants à savoir que l'essentiel est que le pays soit gagnant.

**Propos recueillis par Crédo TETTEH**

**Togoentrepotarchive.com**

**Togo Entrepôt Archives est une société qui offre les services suivants :**

Stockage des archives - Audit - Numérisation - Incinération des archives

Nous disposons d'une équipe pour réorganiser vos archives et des locaux pour externaliser vos archives

Notre ambition :

Donner la possibilité à nos clients de réaliser des économies mais surtout de préserver la mémoire de leur entreprise.

Nous disposons d'une équipe pour classer vos archives, les numériser et les incinérer.

Tél : 22 20 05 53  
Cél : 91 06 88 07/  
93 54 72 00

**TogoMac.com**

**TogoMac est l'unique centre des produits Apple au Togo. Nous sommes spécialisés dans les produits Apple.**

Nous apportons conseils, assistance, formation, installation, dépannage et configuration de votre iMac,

MacBook Pro, MacBook, Mac Pro, Time Capsule,

AirPort Extreme, iPad, iPhone... Nous disposons des macbook pro/macbook air à vendre.

Nous joindre rapidement-apple@sogesti.net Tel 22 20 05 53 - 91 06 88 07

Nous sommes situés en face de CNSS - Palais des congrès [www.togomac.com](http://www.togomac.com)

**Revendeur des logiciels Sage**

Nous sommes partenaires Sage au Togo/Benin. Nous vous offrons des logiciels Sage moins chers avec installation et formation. Consulter notre site web - Tel.: 22 19 23 62 - 22 20 05 53 - Cel.: (00228) 91 06 88 07 [www.sogesti.net](http://www.sogesti.net) ; [info@sogesti.net](mailto:info@sogesti.net)

**TogoAnnonce.com**

Le site web des annonces le plus visité. Consulter toutes les annonces Immobilier- Véhicules-Formations-Emplois- [www.togoannonce.com](http://www.togoannonce.com)

**La presse privée togolaise en deuil**

**Le fondateur du premier journal privé togolais, " ATOPANI EXPRESS ", M. TODEGNON Jean-Jerry Kemissédo n'est plus. Il a rejoint le royaume céleste le 31 août dernier à Lomé.**

**RIP**

# POLITIQUE / PRÉSIDENTIELLE 2020: Candidat unique de l'opposition ?

L'opposition togolaise ne s'est pas encore sur quel pied dansé lors de la présidentielle de l'année prochaine. Comme à chaque période électorale, surtout présidentielle, les états-majors des partis de l'opposition cogitent très longuement avant d'annoncer leur porte-étendard. La rengaine des militants depuis les années 90 a été la désignation d'un candidat de l'opposition pour affronter celui du parti au pouvoir. Curieusement, les sympathisants n'ont jamais été entendus et les partis politiques en ont toujours fait à leur tête. Il faut tout de même rappeler que l'option de la candidature unique voulue est mue par le mode de scrutin qui était en vigueur jusqu'en 2018, une élection uninominal à un tour. Dans les rangs des partisans de cette manière de faire, on craignait l'émission des voix des militants des partis de l'opposition, chacun devant voter pour son leader-candidat. Au demeurant, des coalitions circonstancielles ont été créées.

Par Ali SAMBA

À l'orée de la présidentielle de 2020, la question de la candidature unique refait surface. Le parti Santé du peuple du Dr Kuessan Georges est parti en croisade pour faire admettre cette vision à ses compères de l'opposition. Pour lui, il n'est pas forcément dit que le candidat soit issu d'un parti politique de l'opposition. Une figure tutélaire national ou de la diaspora, consensuelle et acceptable par tous (y compris les



Jean-Pierre Fabre



Me Madji Yawovi Agboyibo

militants du parti au pouvoir) pourrait aussi faire l'affaire pense-t-il.

Mais il faut rappeler que l'élection de 2020 va se dérouler dans un contexte électoral différent puisque la constitution a été modifiée et que le mode de scrutin devient uninominal majoritaire à 2 tours. C'était l'une des revendications de l'opposition depuis plusieurs années couplées avec la limitation des mandats. En principe, ils (les leaders de l'opposition) devraient être les plus heureux au monde puisque leurs vœux ont été exaucés. C'est peut-être la raison pour laquelle les tenants de la candidature unique peinent à convaincre les ténors de cette opposition qui penchent plutôt pour la multiplicité de candidatures au premier tour de l'élection. Ils pensent ainsi contraindre le parti au pouvoir à un deuxième tour.

Pour le leader du Pacte socialiste pour le renouveau (PSR) c'est une

erreur de penser que la seule option pour remporter l'élection présidentielle est la candidature unique. "Donner l'impression que sans cette candidature unique, on va forcément à l'échec n'est pas judicieux" a dit Komi Wolou sur une radio de la capitale ajoutant que quand on fait de mauvais diagnostics, on aboutit toujours à de mauvaises solutions. Le vieux renard Yaovi Agboyibo rame aussi dans cette direction en grossissant les lignes. Pour lui, le cadre électoral actuel et la configuration actuelle des institutions de l'Etat ne sont pas propices et quelque soit les gymnastiques de l'opposition, candidat unique ou candidats pluriels, l'opposition n'aura jamais gain de cause. Que faut-il faire alors ? Une concertation et des discussions politiques (une de plus) entre le pouvoir et l'opposition sur ces sujets est recommandée. Il faut rappeler tout de même que dans

la feuille de route de la CEDEAO de Juin 2018, de telles recommandations ont été faites. Reste à savoir si le gouvernement a le temps nécessaire de procéder à ces réformes et si le parti au pouvoir, majoritaire à l'Assemblée nationale va les vouloir, à quelques mois de l'élection présidentielle.

De toute façon, la balance penche plus sur des candidatures plurielles de l'opposition. Jusqu'à ce jour, l'Alliance nationale pour le Changement (ANC) joue la "carpe" mais tout le monde sait que ce parti va se positionner pour l'élection présidentielle. A moins que le candidat unique ne soit celui de l'ANC.

Le NET a déjà ouvert le bal avec la désignation de son candidat qui affiché clairement ses intentions de faire un meilleur score au premier tour. Surement que dans les semaines à venir, les loups vont sortir des bois et chacun sera édifié.

## SÉCURITÉ SOCIALE : La CNSS exige la cotisation à la caisse des enseignants du privé

Les fondateurs d'établissement d'enseignement de tous degrés vont devoir immatriculer leurs structures et leurs travailleurs conformément au droit fondamental consacré par la convention 102 de l'OIT, la déclaration universelle des droits de l'homme, la constitution togolaise et la loi 2011-006 portant code de sécurité sociale au Togo. C'est la nouvelle exigence de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS).

Par Elom KPOGO

Dans le cadre du renforcement du respect des droits sociaux des travailleurs, la (CNSS) a engagé une vaste opération de contrôle du respect de leurs obligations légales par les employeurs établis sur l'ensemble du territoire national. Cette opération a permis à la CNSS de relever des irrégularités dans la situation de plusieurs employeurs, notamment les établissements privés d'enseignement. Ces irrégularités portent à la fois sur les effectifs déclarés et sur l'assiette des cotisations sociales.

"Malheureusement, il nous a été donné de constater que certains responsables d'entreprises notamment des chefs d'établissement privés utilisent du dilatoire pour tenter de se soustraire de leurs obligations sociales", a déclaré MèzaTchakpi, chef service communication interne et relation avec les structures du personnel.



La table lors de la rencontre

La Direction Générale de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale rappelle aux concernés, particulièrement aux fondateurs d'établissement d'enseignement de tous degrés que l'immatriculation de leurs structures et celle de leurs travailleurs est une obligation légale et un droit fondamental consacrée par la convention 102 de l'OIT, la déclaration universelle des droits de l'homme, la constitution togolaise et la loi 2011-006 portant code de sécurité sociale au Togo.

"Suivant le code de sécurité sociale et ses textes d'application, l'employeur est tenu de demander son immatriculation à la CNSS dans un délai de huit jours à compter soit de l'ouverture ou de l'acquisition de la structure", a-t-elle ajouté.

La même obligation lui est imposée

pour la déclaration de tout travailleur recruté quel que soit la nature, la forme, la validité du contrat, la nature et le montant de la rémunération. "Ainsi, tout enseignant permanent, vacataire ou temporaire doit impérativement être déclaré à la CNSS sans exception", a précisé Mèza.

En ce qui concerne le paiement des cotisations sociales, l'employeur est tenu de verser la totalité des cotisations dues notamment la part patronale et la part ouvrière dans les délais au plus tard le du mois suivant. Passé ce délai, une majoration de cinq pour cent (5%) est appliquée aux cotisations qui n'auront pas été acquittées. Cette majoration est augmentée de un pour cent (1%) des cotisations non acquittées par mois ou fraction de

mois écoulé après l'expiration de trois (3) mois à compter de la date d'exigibilité des cotisations. Ces majorations courent jusqu'à la date effective du paiement des cotisations principales.

L'employeur est tenu de produire trimestriellement une déclaration nominative de rémunérations indiquant, pour chacun des salariés qu'il a occupés au cours de la période, le montant total des rémunérations ainsi que la durée du travail effectué et à défaut de production aux échéances prescrites de ladite déclaration donne lieu à l'application d'une pénalité de retard de mille (1000) francs par salarié et par mois ou fraction de mois de retard.

La Direction générale de la CNSS rappelle également que l'employeur qui contreviendrait aux prescriptions du code de sécurité sociale et de ses textes d'application ou qui s'oppose à l'immatriculation de son travailleur peut être poursuivi devant les juridictions pénales conformément aux dispositions des articles 95 du code de sécurité sociale.

En conséquence, la Direction générale de la CNSS invite tous les employeurs notamment les fondateurs et chefs d'établissement concernés à prendre toutes dispositions nécessaires pour se conformer à la réglementation sociale, faute de quoi, ils s'exposent à la rigueur de la loi.

## Zozo

### LES TOGOLAIS ÉPARGNÉS PAR LES VIOLENCES XÉNOPHOBES



Au moins une personne a été tuée et cinq blessées dimanche dans le centre-ville de Johannesburg lors de nouvelles violences dirigées contre les étrangers.

En début de semaine dernière, l'Afrique du Sud avait connu une vague d'émeutes xénophobes, notamment à Johannesburg, qui s'était soldée par la mort d'au moins dix personnes. La foule demande le départ des étrangers, principalement des immigrants africains.

Aucun Togolais n'a été la cible de ces violences

"Tout le monde va bien. Les consignes de sécurité sont données à la communauté togolaise vivant en Afrique du sud", a déclaré lundi Kokoutche Gouna, chargé d'affaires par intérim à l'ambassade du Togo à Pretoria.

Source : @Republicoftogo.com

### LE DÉBAT EST LOIN D'ÊTRE CLOS



Après Yawovi Agboyibo (CAR), c'est au tour de Komi Wolou du Pacte socialiste pour le renouveau (PSR) de se prononcer sur une candidature unique de l'opposition pour la présidentielle de 2020.

"C'est une erreur de penser que la seule option pour remporter l'élection est la candidature unique", a déclaré dimanche sur Pyramide FM le responsable de cette formation membre de la coalition de l'opposition.

"Donner l'impression que sans cette candidature unique, on va forcément à l'échec n'est pas judicieux", a-t-il ajouté. Pour M. Wolou, "Quand on fait de mauvais diagnostics on aboutit toujours à de mauvaises solutions".

La question de la candidature unique divise profondément l'opposition qui espère profiter du scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Une nouveauté. Le débat n'est pas près d'être clos et laisse un boulevard au futur candidat d'UNIR (majorité présidentielle).

Source : @Republicoftogo.com

SOCIÉTÉ/ MICROFINANCES :

# La Ponction Financière de Coopec Solidarité par la FUCEC

(Première partie)

Dans notre dernière parution, nous vous avons indiqué que nous reprendrions dès cette semaine les révélations sur les affaires de gros sous entre la FUCEC-Togo et ses membres, notamment Coopec Solidarité.

Fidèle à ces promesses, nous nous faisons le devoir de vous donner quelques éléments sur les cotisations que verse Coopec Solidarité à FUCEC-Togo et les divers autres moyens par lesquels FUCEC tire des fonds de son membre.

Il faut d'emblée signaler qu'en dehors des procédés officiels qui seront décrits dans cet article, il y a des voies détournées par lesquelles la FUCEC pompe des sous à Coopec Solidarité et à ses autres Coopecs.

Par Crédo TETTEH

Poursuivant notre exercice d'investigation, en réalité, en comptabilisant tout ce que demande la FUCEC aujourd'hui à Coopec Solidarité, on se retrouve avec une somme au-dessus de 800 millions annuellement dont nous vous donnerons tous les détails à la fin de la publication du deuxième volet de ce titre (Ponction financière de Coopec Solidarité par la FUCEC).

### Descente dans les méandres de la FUCEC

La FUCEC a de tout temps ponctionné sévèrement la Coopec Solidarité. A ce titre, elle facturait à la Coopec, les services que la Faïtière offrait et gérait elle-même. Il s'agit notamment des loyers, d'entretien bâtiment, de cotisation forfaitaire, de facturation des services d'inspection, de maintenance informatique, de virement salaire et pension, des services de Western Union et la vérification des comptes. Cela faisait plusieurs centaines de millions de francs. En gros, tout ceci générait des dizaines voire des centaines de millions à la FUCEC-Togo. Cette situation s'est poursuivie sans possibilité de lever le petit doigt jusqu'au moment où la Coopec Solidarité qui ne pouvait plus supporter cet appétit très gourmand de la Faïtière a décidé de mettre un peu de frein à cette situation de demande et de ponction sans fin de la FUCEC.

### Cotisation forfaitaire :

La Coopec Solidarité a toujours payé une cotisation forfaitaire à la FUCEC-Togo. Cette contribution qui fait plusieurs dizaines de millions par an venait s'ajouter au droit d'adhésion à la FUCEC-Togo qui était jusque-là de 1.000.000 FCFA mais que la FUCEC veut désormais multiplier par 10 millions de francs. Cette multiplication se trouve dans les nouveaux statuts de FUCEC que celle-ci cherche à imposer aux diverses Coopecs. Et bien évidemment, ce droit d'adhésion exorbitant n'est pas remboursable même partiellement au cas où l'adhérent décide de se désaffilier de la FUCEC-Togo. Tous les moyens sont donc bons pour se faire de l'argent.

### Les Loyers :

Bien que l'immeuble qui sert de siège à FUCEC-Togo et dont Coopec Solidarité occupe une partie soit un bien commun aux Coopecs dont l'argent a servi à acquérir ce bien, FUCEC-Togo facture à Coopec Solidarité un loyer de plus d'un million tous les mois. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles elle s'oppose farouchement à ce que Coopec Solidarité construise son propre siège. En effet, si Coopec Solidarité a ses propres locaux, elle va aménager dedans et n'aura plus de loyers faramineux à payer à la FUCEC-Togo. FUCEC-Togo considère que c'est pour elle un manque à gagner énorme et c'est pour cette raison qu'elle bloque la construction de ses locaux par la Coopec Solidarité au motif qu'elle n'a pas autorisé à effectuer cet investissement.

Rappelons que FUCEC Togo a porté plainte devant la Commission Bancaire contre la

Coopec Solidarité pour cette raison aussi. L'immeuble est donc actuellement arrêté après que plusieurs centaines de millions de francs ont été engloutis dans ses travaux. Nous reviendrons en détail plus tard sur l'argument utilisé par FUCEC et qui consiste à dire qu'elle n'a pas autorisé ce qu'elle qualifie " d'investissement autre que les opérations de crédit".

### Services :

En plus des loyers, la FUCEC-Togo facture à Coopec Solidarité des services aussi divers que l'entretien bâtiment, les services d'inspection, la maintenance informatique, le virement des salaires et des pensions, les services de Western Union, la vérification des comptes, etc.

Lorsque FUCEC-Togo adresse ses demandes de fonds exorbitants aux Coopec dont Coopec Solidarité, contrairement aux principes en matière de factures, le délai qu'elle leur donne est un délai de quinze (15) jours. Rappelons que le délai des paiements de facture dans le monde entier est normalement de 30 jours, 60 jours ou 90 jours selon les cas. Il n'existe pas un délai inférieur à cela. Mais le délai de 15 jours de FUCEC est un délai comminatoire. En effet, puisque les Coopecs disposent des fonds et de beaucoup de fonds déposés à la Caisse Centrale auprès de FUCEC-Togo, celle-ci considère qu'elle a tous les droits sur ces fonds. Après les 15 jours, si une Coopec ne répond pas positivement à la facture de la FUCEC-Togo, cette dernière prélève automatiquement et d'autorité le montant de sa " facture " sur le compte de la COOPEC à la Caisse Centrale sans aucune discussion ni avertissement. Et personne n'a le droit de protester. Dictature et gangstérisme obligent. Entretemps, le président du Conseil d'administration de Coopec Solidarité, Monsieur APOUDJAK, aurait protesté contre cette pratique qui relève véritablement d'une sorte de gangstérisme, nous a-t-on confié. FUCEC Togo a donc dû cesser la pratique pendant un certain

serviles de FEDY à la tête du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance de Coopec Solidarité, le Directeur Général de FUCEC peut continuer de se la couler douce dans ses pratiques.

Face donc au poids financier de plus en plus lourd de ces charges et surtout au fait que les demandes de la FUCEC peuvent être totalement imprévisibles aussi bien sur plan du montant que de la périodicité de la demande, la Coopec Solidarité a souhaité que les choses soient désormais écrites et que le montant auquel a droit la FUCEC soit définitivement arrêté entre les parties.

Précisons que depuis 2008, une convention régit les questions financières entre les deux institutions. Cette Convention de Contribution au budget de la FUCEC signée le 1er octobre 2008 par les sieurs FEDY et DADANEMA représentant la FUCEC d'une part et Coopec Solidarité d'autre part et qui est demeurée en vigueur à ce jour prévoit en substance diverses choses de façon claire.

A la fin de son préambule, la convention

FAITIÈRE DES UNITES COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT DU TOGO  
FUCEC-TOGO  
Bretelle Bè-Klikamé Attikoumé B.P. 3541 Lomé  
Tél. : 22 22 25 74 / 22 21 06 32 Fax : 22 22 25 74 E-mail : fucec@refer.tg.org

Lomé, le 23/03/18

COOPEC-SOLIDARITE Arrivée le 23/03/18 Sous le N° 1000

FACTURE N° 0007040

Doit : Coopec-SOLIDARITE

Quantité	Désignations	Prix Unitaire	Montant Total
	Participation au Budget de la Faïtière 2018		79 726 700.2
	Appel 1 <sup>er</sup> quart		
	TOTAL		79 726 700.2

Arrêté la présente facture à la somme de : Soixante dix neuf millions Sept cent vingt six mille Sept Cent Soixante virgule zéro deux francs

N.B. Délai de paiement 15 Jours

A défaut du paiement de cette facture avant le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ La Comptabilité de la Faïtière est autorisée à réaliser le prélèvement dudit montant sur votre avoir auprès de la Caisse Centrale.

COMPTABILITE SIGNATURES DIRECTION

FAITIÈRE DES UNITES COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT DU TOGO  
FUCEC-TOGO  
Bretelle Bè-Klikamé Attikoumé B.P. 3541 Lomé  
Tél. : 22 22 25 74 / 22 21 06 32 Fax : 22 22 25 74 E-mail : fucec@refer.tg.org

Lomé, le 20 Juin 2018

COOPEC-SOLIDARITE Arrivée le 20/06/18 Sous le N° 1000

FACTURE N° 0007291

Doit : Coopec-SOLIDARITE

Quantité	Désignations	Prix Unitaire	Montant Total
	Participation au Budget de la Faïtière 2018		79 726 700.2
	2 <sup>e</sup> appel au quote part		
	TOTAL		79 726 700.2

Arrêté la présente facture à la somme de : Soixante dix neuf millions Sept cent vingt six mille Sept Cent Soixante virgule zéro deux francs

N.B. Délai de paiement 15 Jours

A défaut du paiement de cette facture avant le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ La Comptabilité de la Faïtière est autorisée à réaliser le prélèvement dudit montant sur votre avoir auprès de la Caisse Centrale.

COMPTABILITE SIGNATURES DIRECTION

temps par rapport à la Coopec Solidarité. Les autres Coopecs ayant peur de protester continuent certainement de subir cet absolutisme et il est sûr qu'avec l'avènement des collaborateurs

de chaque trimestre le quart de sa contribution soit Vingt Cinq Millions (25. 000.000 ) de francs CFA."

L'article 3 qui fixe " les Obligations de la FUCEC-Togo " stipule quant à lui en des termes clairs que la FUCEC renonce à facturer à la Coopec Solidarité les divers services qu'elle lui facturait jusque-là. Les alinéas 1 et 3 du texte sont ainsi libellés : " La Faïtière se doit d'assurer sans frais à la Coopec Solidarité des prestations de services de qualité à savoir : la maintenance informatique, la gestion des crédits (autorisation), l'appui-conseils, le virement des salaires, pensions et allocations familiales, le western union, l'audit interne du Réseau, la vérification des comptes, etc..."

... La Faïtière renonce aussi à son droit de facturer les redevances suivantes à la Coopec Solidarité : loyer, entretien bâtiment, cotisation forfaitaire, facturation de services d'inspections, de maintenance informatique, virement salaires et pension, western union, la vérification des comptes, etc. "

Cet article 3 met toutefois d'autres frais à la charge de la Coopec solidarité puisqu'il décide en son alinéa 2 que " La Coopec Solidarité doit en plus de cette contribution directe, prendre en charge trois quarts des factures de consommation d'eau et d'électricité du siège de la Faïtière. " Cela veut dire concrètement qu'en dehors des 100 millions de francs CFA prévus comme contribution, la Coopec Solidarité doit également prendre en charge les 3/4 des consommations d'eau et d'électricité du bâtiment qui sert de siège à la FUCEC et dont la Coopec Solidarité est locataire en partie.

Quant à l'article 4 qui décide des " modalités de paiements " de cette contribution de 100 millions, il dispose que " Au début de chaque trimestre, la Faïtière adresse une demande de paiement d'acompte de vingt-cinq millions (25.000.000 F) de francs CFA à la Coopec Solidarité.

La Coopec Solidarité effectue le paiement de l'acompte dû dans les quinze jours qui suivent la demande, par tout moyen laissé à son choix. "

Enfin, l'article 5 de la Convention de contribution au budget qui détermine " sa durée " prévoit que la contribution doit être versée à la Faïtière au début

**SOCIETE/ MICROFINANCES :**

# La Ponction Financière de Coopec Solidarité par la FUCEC

(Première partie)

Suite de la page 4

voit les conditions et modalités d'amendement de ladite convention. Il précise ainsi que " La présente convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année sauf si le montant de la contribution est à réviser. La demande de révision du montant de la participation par l'une des deux parties doit se faire obligatoirement au mois de septembre de l'année en cours. "

A partir de là, puisqu'un contrat en bonne et due forme lie désormais les parties, la Coopec Solidarité pensait que les choses étaient assez claires entre les parties.

Malheureusement, le Directeur Général de la FUCEC Togo, Monsieur FEDY qui a besoin d'argent, de beaucoup d'argent "pour faire on ne sait quoi " ne va pas l'entendre de la même oreille. Lui et ses acolytes vont continuer de demander et de demander de l'argent à Coopec Solidarité. Il va ainsi tirer sur la corde en feignant de ne pas savoir qu'elle peut se casser.

Rappelons que la Convention avait déjà précisé d'entrée que " ...les deux parties conviennent qu'en remplacement de la facturation des diverses prestations de la Faïtière à la Coopec Solidarité, cette dernière contribue pour un montant de cent millions (100 000 000) de francs CFA au Budget de fonctionnement de la Faïtière " et son article 3 a stipulé clairement que " La faïtière renonce aussi à son droit de facturer les redevances suivantes à la Coopec solidarité : loyer, entretien bâtiment, cotisation forfaitaire, facturation des services d'inspection, de maintenance informatique, virement salaire et pension, western Union et la vérification des comptes etc. ... "

Il en résulte donc que la seule contribution obligatoire de la COOPEC Solidarité à l'endroit

cessé le paiement des autres frais à la Faïtière. Bien que cela soit fait sur la base du contrat liant les deux institutions, Monsieur FEDY n'était pas content. Cette situation est donc devenue un véritable conflit entre la FUCEC et la Coopec Solidarité. La convention est pourtant assez claire et le contrat doit être respecté par chacune des deux parties qui l'ont signé. Malheureusement, la Coopec Solidarité étant la chose de Monsieur FEDY et ses acolytes, ils ne peuvent pas comprendre que celle-ci refuse de leur effectuer des paiements en dehors de ce qui est prévu par les conventions qui lient les deux institutions et qui sont devenues leur loi selon les termes consacrés par les juristes.

Monsieur FEDY, le tout puissant obtient toujours ce qu'il veut des dirigeants des Coopecs. C'est dire que quand il veut quelque chose il faut le lui donner, avons-nous appris d'une de nos sources. A défaut, le " dictateur " peut tout faire couler. Et quand on lui refuse quelque chose, il sait créer d'autres problèmes et harceler son vis-à-vis jusqu'à l'obtenir, a rajouté notre source. Monsieur FEDY Kokoumeh et ses acolytes ont donc tout fait pour rendre la vie difficile aux dirigeants de Coopec Solidarité et la relation entre les deux institutions étaient vraiment devenue exécutable et invivable.

De nos informations, il ressort qu'à son arrivée, le nouveau Président du Conseil d'Administration de Coopec Solidarité, Monsieur APOUDJAK Wahab a essayé de régler les difficultés qu'il y avait alors avec FUCEC. Dans ce cadre, il avait décidé de payer les loyers, les cotisations à la CIF, les redevances à l'inspection qui, normalement ne devaient plus être payés en vertu de la Convention de Contribution au Budget de la FUCEC et que l'ancien Président

du Conseil d'administration de Coopec Solidarité avait à raison refusé de payer. Une somme de plus de 1 0 0 millions sont ainsi versés par la Coopec Solidarité dans les caisses de la FUCEC. Il s'agissait en fait pour Monsieur APOUDJAK d'apaiser les tensions qui existaient alors entre la Coopec Solidarité et la Faïtière en vue de faciliter les relations entre les

deux institutions et la reprise des discussions. Il convient cependant de préciser que ce paiement total de la somme de cent vingt-huit millions douze mille quatre cent quarante-deux (128 012 442) francs CFA n'était pas conforme à la loi qui a changé depuis 2011. Ce règlement de la somme de 128 012 442 francs CFA a été fait conformément à un proto-

cole d'accord signé entre la COOPEC Solidarité et la FUCEC le 24 novembre 2016 et intitulé " Protocole d'Accord entre la Faïtière et la Coopec Solidarité pour le Règlement des Divergences entre les Deux Institutions. "

En effet, il est difficile de proposer à quelqu'un qui a avalé un navire de se contenter d'une pirogue en plat de résistance. Il s'en servira comme une entrée ou l'acceptera éventuellement en dessert.

Face à la voracité financière de FUCEC dont les dirigeants cherchent par tous les moyens à faire main basse sur les fonds de Coopec Solidarité et surtout au caractère imprévisible des demandes de Monsieur FEDY aussi bien en ce qui concerne la périodicité de ses demandes de fonds que de leur montant, Coopec Solidarité a exigé que les conditions des demandes supplémentaires de FUCEC soient définies dans le Protocole d'Accord. Le point II dernier paragraphe du Protocole d'Accord prévoit alors clairement ceci : " Mais à l'avenir la contribution complémentaire au budget de la Faïtière, en sus des 100 millions annuellement versés, sera constatée dans un acte qui fixe notamment le mode de calcul et les modalités de paiement. " Connaissant donc la capacité de Monsieur FEDY à vouloir faire ce qu'il veut de Coopec Solidarité et de ses biens, les dirigeants de Coopec Solidarité ont voulu se prémunir contre les surprises désagréables à l'avenir.

Malheureusement, à l'approche de la retraite de Monsieur FIOKLOU Messan Directeur général adjoint de FUCEC (retraité en avril 2018 mais qui continue de travailler) et de Monsieur FEDY Kokoumeh, Directeur Général de FUCEC (qui doit être pensionné le 31 décembre 2019), les gorges des dirigeants de la FUCEC et leurs poches sont devenues plus profondes. Ils ont besoin d'être bien servis avant d'aller à la retraite.

C'est ce qui a justifié toutes les contorsions et malversations dans le processus de création des compagnies d'assurances.

Ainsi, bien que la Convention de 2008 stipule clairement que la FUCEC renonce à réclamer des loyers à la Coopec Solidarité, celle-ci va continuer à réclamer des loyers et d'autres contributions à la Coopec en plus des 100 millions versés.

Le pire, c'est que pour pouvoir continuer de ponctionner la Coopec Solidarité en lui réclamant des loyers, Monsieur FEDY va faire une opération extraordinaire. En réalité, l'immeuble qui est le siège de FUCEC est un immeuble acquis avec les fonds des Coopecs dont Coopec Solidarité. Monsieur FEDY décide unilatérale-

ment de mettre l'immeuble au nom de MAFUCECTO puis de CIF Assurance VIE Togo (CIF VIE SA Togo) lorsque celle-ci va naître. Ainsi, alors que MAFUCECTO est la création des Coopecs, elle devient propriétaire et bailleur de l'immeuble dont les Coopecs étaient propriétaires avant sa naissance et la Coopec Solidarité devient son locataire. De cette façon, ce n'est plus FUCEC qui demande les loyers mais MAFUCECTO et ensuite CIF VIE Togo. Ce faisant, le DG FEDY a voulu contourner les Conventions signées entre la FUCEC et la Coopec Solidarité.

Pour réaliser cette magie, FEDY avait décidé de diviser l'immeuble en deux et d'octroyer une partie entièrement à MAFUCECTO. Et pour cette opération de partage de l'immeuble, il s'est octroyé des " prétendues dépenses " pour un montant total de 15 millions de Francs CFA.

Le refus des dirigeants de la Coopec Solidarité de se plier à ces exigences ont rendu Monsieur FEDY très nerveux et comme ses colères sont des tonnerres, les relations entre les deux institutions se sont envenimées depuis.

Sans respecter les conventions liant les parties et sans égard pour la procédure prévue par le Protocole d'accord de novembre 2016 qui dit que " à l'avenir la contribution complémentaire au budget de la Faïtière, en sus des 100 millions annuellement versés, sera constatée dans un acte qui fixe notamment le mode de calcul et les modalités de paiement " le Directeur Général de Fucec Togo, Monsieur FEDY et ses acolytes décident de taxer Coopec Solidarité.

Pour ce faire, ils adressent à la Coopec Solidarité une nouvelle facture de trois cent dix-huit millions neuf cent sept mille quarante (318 907 040) francs CFA au titre de la contribution de cette dernière au budget de la Faïtière pour l'année 2018. Ce n'est donc plus 100 millions de Francs CFA comme convenu dans les divers actes signés par les parties mais plus de 300 millions de Francs CFA parce que les décideurs de la FUCEC en ont décidé ainsi. Et Coopec Solidarité ne doit rien dire. Elle doit payer et se taire parce que le " Dictateur " en a décidé ainsi.

Ainsi donc pour faire payer Coopec Solidarité selon les modalités convenues, FEDY

Suite à la page 6

FAITIÈRE DES UNITES COOPERATIVES D'ÉPARGNE ET DE CREDIT DU TOGO  
FUCEC-TOGO  
Bretelle Bè-Klikamé Attikoumé B.P. 3541 Lomé  
Tél : 22 22 25 74 / 22 21 06 32 Fax : 22 22 25 74 E-mail : fucec@refer.tg.org

COOPEC - SOLIDARITE  
Arrivée le 23/11/18  
Lomé, le 21/11/18  
Sous le N° 196A  
FACTURE N° 0005086

Doit : COOPEC SOLIDARITE

Quantité	Désignations	Prix Unitaire	Montant Total
	Participation au budget		79 726 760
	de la Faïtière 2018		
	Appel 6 <sup>ème</sup> quote part		
	Acompte neu		- 40 000 000
	Solde		39 726 760
	TOTAL		39 726 760

Arrêté la présente facture à la somme de : Trente neuf millions Sept cent vingt six mille Sept cent Soixante francs

N.B. Délai de paiement 1 Jours

A défaut du paiement de cette facture avant le 1/1/19  
La Comptabilité de la Faïtière est autorisée à réaliser le prélèvement dudit montant sur votre avoir auprès de la Caisse Centrale.

COMPTABILITE SIGNATURES DIRECTION

de la Faïtière devrait se limiter désormais à la somme de 100 000 000 de francs CFA. C'est ce montant de 100 millions de francs CFA qui a été payé depuis 2008 jusqu'à 2017. En effet, se basant sur ces dispositions claires, le Président du Conseil d'administration de Coopec Solidarité d'alors, Monsieur FANIDJI, avait

deux institutions et la reprise des discussions. Il convient cependant de préciser que ce paiement total de la somme de cent vingt-huit millions douze mille quatre cent quarante-deux (128 012 442) francs CFA n'était pas conforme à la loi qui a changé depuis 2011.

Ce règlement de la somme de 128 012 442 francs CFA a été fait conformément à un proto-

Zozo

A KÉGUÉ, LA PELOUSE POSE PROBLÈME



Le Togo affrontera mardi à Lomé les Comores en match retour des préliminaires des éliminatoires de la Coupe du monde Qatar 2022.

La rencontre aura lieu au stade de Kégué fraîchement rénové par la Chine. Mais la pelouse ne donne pas satisfaction au sélectionneur.

'Elle est trop haute. Si vous allez sur le terrain vous verrez à quel point le ballon est freiné. Or nous avons besoin d'un jeu rapide et rythmé, mais ce terrain ne nous arrange pas une fois de plus', a-t-il déploré. Au match aller, les deux équipes s'étaient séparées sur un nul (1-1).

'On va attaquer comme si on avait un score à remonter. On doit gagner ce match, bien jouer et continuer ce qu'on a fait en première période à Moroni', a déclaré M. Le Roy.

Source : @Republicoftogo.com

LFW OFFRE TOUTES LES GARANTIES AUX COMPAGNIES



L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) assure le contrôle et la conformité des aéroports de 144 pays.

Seuls 30 Etats respectent au pied de la lettre les normes, dont le Togo. Les critères concernent la sécurité des pistes, des aéroports, des zones de fret ...

'Quand on parle d'éliminer les risques, il faut faire en sorte que cela n'arrive pas', a indiqué lundi Gnama Latta, directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC). Il participe à Lomé une réunion technique organisée par la Federal Aviation Administration (FAA), une agence gouvernementale américaine chargée des réglementations et des contrôles concernant l'aviation civile aux États-Unis.

Source : @Republicoftogo.com

SOCIETE/ MICROFINANCES :

La Ponction Financière de Coopec Solidarité par la FUCEC

(Première partie)

Suite de la page 5

et sa clique ont envoyé au cours de l'année 2018, diverses factures représentant le montant à payer pour chacun des trimestres. Ainsi le 22 mars 2018, Monsieur FEDY et ses acolytes envoient au nom de FUCEC une facture de 79 726 760, 02 Francs CFA. Le 20 juin 2018, une autre facture de la somme de 79 726 760, 02 Francs CFA a suivi. Le 04 octobre 2018 une troisième facture de 79 726 760, 02 Francs CFA est adressée à Coopec Solidarité. Et le 21 novembre une facture de 39 726 760 Francs CFA est adressée à Coopec Solidarité parce que celle-ci a payé la somme de 40 millions et le reste n'est pas encore payé. (Voir les 4 factures en facsimilé)

Comme on le voit, Monsieur FEDY, Monsieur DADANEMA, Monsieur FIOKLOU le juriste maison qui est à la retraite depuis avril 2018 mais continue de se faire payer un salaire de plus de 500 000 francs CFA au titre d'un prétendu " contrat de prestation intellectuelle " en plus de sa pension de retraité ne connaissent ni les paroles données ni les termes des contrats. Quand ils ont besoin d'argent tout est permis. Ils vont racketter la Coopec Solidarité.

La Convention de contribution au Budget de la FUCEC qu'ils ont eux-mêmes rédigée n'est pas respectée. Le

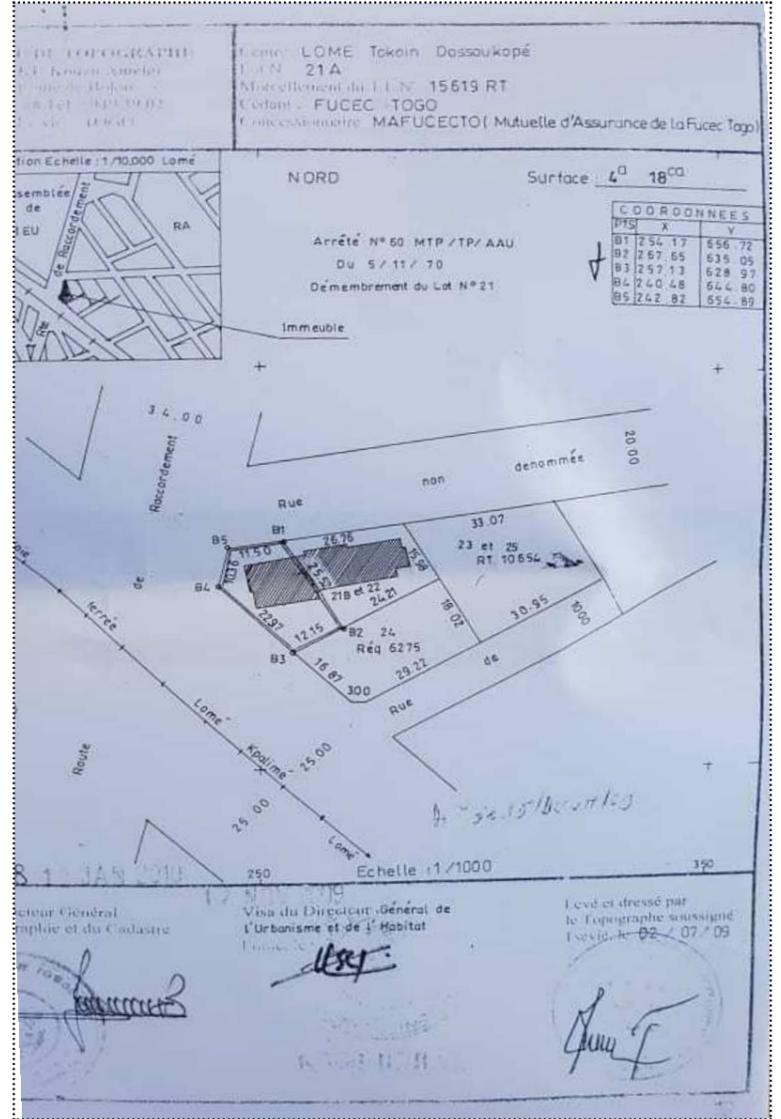
Protocole d'accord signé entre les deux parties le 24 novembre 2016 et qui est censé servir de cadre des relations entre les deux institutions en attendant qu'une nouvelle convention d'affiliation soit signée entre les deux entités sur la base de la nouvelle loi sur les Systèmes Financiers Décentralisés et les statuts de la Coopec Solidarité est ignorée. Tout cela parce que Monsieur FEDY et sa clique ont besoin d'argent et Coopec Solidarité en a pour leur servir de matelas financier sur lequel ils peuvent se coucher et dormir tranquille.

Tel que décrit, voilà ce pourquoi les coopérateurs et coopératrices qui ont leurs intérêts à cœur ont décidé de ne plus se taire mais de faire arrêter enfin cette hémorragie financière.

Notons que ce qui est raconté dans cet article n'est que la partie visible de l'iceberg. Dans notre prochaine parution, nous vous promettons la deuxième partie de ce sujet notamment comment, par des voies détournées, FUCEC arrive à pomper des fonds à Coopec Solidarité pour atteindre au final une somme avoisinant ou dépassant 800 millions de francs FCA.

Nous ne parlons pas pour le moment de ce qui est ponctionné sur les 36 autres Coopecs du réseau FUCEC.

A suivre



EDUCATION / RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020 :

Les élèves qui font les travaux communautaires ont bénéficiés des fournitures scolaires

Le CDQ (Comité de Développement du Quartier) de Bè-Agodo Atimé a organisé une cérémonie de remise de don de fournitures scolaires à une soixantaine d'élèves ce samedi 7 septembre en vue de leur permettre d'effectuer une rentrée paisible 2019-2020.

Placée sous le thème " Une meilleure éducation, vectrice de développement à la base ", cette action s'inscrit dans le cadre du projet " Vacances généreuses " ; cette action selon les organisateurs vise à accroître le taux de réussite scolaire des élèves du quartier et renforcer les valeurs civiques et citoyennes des jeunes.

" Nous voulons inciter les jeunes de notre quartier à participer aux travaux communautaires ", a précisé Vincent Kossi Koussikpo, président du CDQ Bè-Agodo-Atimé. " Les élèves nécessiteux qui ont bénéficié de ce don, sont ceux qui participent aux travaux communautaires ", a-t-il laissé entendre.

Yvonne Afi Mensah, porte-voix des bénéficiaires n'a pu cacher sa joie quant aux dons faits à leur endroit. " C'est formidable, c'est très agréable, nous disons merci au chef et à tous les organisateurs ", avant de poursuivre, " on leur promet de faire un bon usage des fournitures, travailler encore plus, pour de bons résultats en fin d'année ".

Pour M.Koussikpo " Nous entendons motiver les enfants et surtout les élèves à participer aux travaux communautaires " en évoquant les critères de sélection des 60 élèves retenus dans le quartier.

Togbui Joseph Kokou Aklassou-Ganan chef du quartier Bè-Agodo Atimé, présent à cette cérémonie a éga-



Remise symbolique de don

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER TOGOLAIS :

36% des ressources nécessaires mobilisées par la SAFER

Le budget nécessaire pour l'entretien routier au Togo pour l'année 2020 s'élève à 38,6 milliards de nos francs. Mais à ce jour, la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) n'a pu mobiliser que 36% de ce budget programme, soit 14 milliards de FCFA. L'information a été portée au public le 05 septembre dernier, à Lomé, au cours d'une conférence de programmation pour l'élaboration du projet de budget programme annuel d'entretien routier, exercice 2020. C'était en présence de Madame le ministre des Infrastructures et des Transports, Mme Zouréhatou Tcha-Kondo. Zouréhatou Kassa Traoré.



Ouchantcha Sylvain, DG de la SAFER

A l'ouverture des travaux de cette rencontre, la ministre des

lement manifesté son enthousiasme, " C'est l'école qui prépare les élèves pour leur avenir et ce qu'ils vont devenir. Raison pour laquelle nous avons pris sur nous de les encourager, en leur faisant dons de fournitures scolaires. Aussi, nous avons voulu alléger la tâche aux parents des enfants ", a-t-il déclaré avant de poursuivre, " aux parents, le message que nous envoyons à travers ces dons est de savoir que l'école est importante pour le devenir des enfants ".

Il faut noter que le don est composé de cahiers, ensembles géométriques, stylos, crayons, gommages, crayons de couleurs et les petits blocs-notes.

Dodo ABALO

leur entretien ".

Selon le directeur la SAFER, Ouchantcha Sylvain, les ressources disponibles pour l'entretien routier ne vont pas connaître une nette augmentation malgré la volonté du gouvernement qui s'est traduite par l'effectivité de la Taxe sur les véhicules à moteur (TVM). Sur donc la période 2019 à 2020, le budget total nécessaire pour les travaux d'entretien routier passera tout de même de 30 milliards FCFA à près de 39 milliards FCFA. Ceci qui dénote un déficit budgétaire de l'ordre de 25 milliards FCFA.

Notons que le Togo dispose de 11.777 km qu'il faut entretenir. Près de la moitié nécessaire des travaux de maintenance urgents.

Bawéla

**ECONOMIE/ COMMERCE :**

# Le Togo exporte du phosphate pour 12,9 milliards de FCFA au 1er trimestre 2019

*Selon les données statistiques du ministère de l'économie et des finances l'ensemble des exportations f.o.b. se sont établies à 115,6 milliards de FCFA au premier trimestre 2019 contre 110,7 milliards de FCFA au premier trimestre 2018, soit une hausse de 4,4%. Le poids des exportations est de 820.156,2 tonnes contre 616.408,3 tonnes un an plus tôt.*

Par Koudjoukabal

Les chiffres contenus dans la note conjoncture indiquent que les " Phosphates naturels de calcium, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées " sont le premier produit d'exportation avec une valeur de 12,9 milliards de FCFA pour un poids 289, 310 Tonnes, soit 11,1% de la valeur totale des exportations. Les " Véhicules à moteur pour le transport des per-



Un gisement de phosphates

sonnes, n.d.a. " constituent le deuxième produit d'exportation avec 10,9 milliards de FCFA, représentant 9,4% de la valeur totale des exportations. Les " Ciments non pulvérisés dits " clinkers " sont le troisième produit d'exportation avec 8,6

milliards de FCFA, soit 7,4% de la valeur totale des exportations.

Au titre du premier trimestre 2019, le Burkina Faso est le premier client du Togo au niveau mondial avec 20,1 milliards de FCFA, soit 17,4% de la valeur totale des exportations

contre respectivement 21,1 milliards de FCFA et 19,0% à la même période de 2018. Le Burkina Faso a importé du Togo essentiellement des " ciments non pulvérisés dits 'clinkers' " et des " sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques " pour des valeurs respectives de 3,9 milliards de FCFA et 2,1 milliards de FCFA. Le Bénin est le deuxième client du Togo au niveau mondial avec 19,3 milliards de FCFA, soit une part relative de 16,7% contre respectivement 11,0 milliards de FCFA et 9,9% au premier trimestre 2018. Les exportations à destination du Bénin portent essentiellement sur les " Produits de beauté ou de maquillage " et les " Ciments non pulvérisés dits " clinkers " .

L'Inde vient en troisième position avec 13,0 milliards de FCFA, soit 11,2% de la valeur totale des exportations contre respectivement 3,6 milliards de FCFA et 3,2% au premier trimestre 2018. Les exportations vers ce pays concernent principalement les " Phosphates naturels de calcium, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées ciments ", les " Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes) et préparations, n.d.a. " et les " Véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a. " .

Les exportations du Togo vers la Zone EURO sont évaluées à 5,9 milliards de FCFA pour une quantité de 18.044,2 tonnes au premier trimestre 2019 contre respectivement 7,1 milliards de FCFA et 22.505,5 tonnes au premier trimestre 2018, soit une baisse en valeur de 17,5%. Elles représentent 5,1% de la valeur totale des exportations contre 6,4% au premier trimestre 2018. La France, la Belgique et les Pays-Bas sont respectivement premier, deuxième et troisième client du Togo dans la Zone EURO.

Les exportations togolaises vers les Etats membres de l'UEMOA s'établissent à 66,4 milliards de FCFA avec une quantité de 337.920,7 tonnes au premier trimestre 2019, soit 57,5% de la valeur totale des exportations contre respectivement 58,0 milliards de FCFA, 328.244,7 tonnes et 52,5% à la même période de 2018. Le Burkina Faso, le Bénin et la Côte d'Ivoire sont respectivement premier, deuxième et troisième client du Togo dans l'UEMOA. Les exportations vers chacun de ces pays représentent respectivement 30,3%, 29,1% et 16,7% de la valeur totale des exportations à destination des pays de l'UEMOA au premier trimestre 2019 contre respectivement 36,3%, 18,9% et 13,8% au premier trimestre 2018. Le Togo a exporté pour une valeur totale de 80,0 milliards de FCFA vers les Etats membres de la CEDEAO, soit 69,2% de la valeur totale des exportations contre respectivement 68,8 milliards de FCFA et 62,1% au premier trimestre 2018. La quantité exportée est de 457.215,7 tonnes.



Les deux opérateurs togolais (Togo Cellulaire et Moov) poursuivent le déploiement de la 4G dans le pays.

Le gouvernement pense déjà à la 5G, une technologie de pointe qui devrait être lancée en Europe en 2021.

La 5G est la 5ème génération de technologie réseau mobile conçue pour répondre à la très grande croissance des données et à la connectivité de la société moderne.

La 5G absorbera la croissance exponentielle du trafic mobile, et rendra possible un grand nombre de cas d'usages par l'amélioration des débits en mobilité et la meilleure qualité de la connexion. Elle permettra également de faire face aux besoins de l'Internet des objets qui connectera des milliards d'appareils entre eux et sera le support des innovations de demain.

'Il n'y a pas de raison que l'Afrique et le Togo n'aille pas vers la 5G alors que tous les autres continents se lancent. Nous nous préparons ici aussi', a déclaré lundi Germain Abayeh Boyodi, directeur général de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes)

Des déclarations faites lors d'une réunion sur l'économie, le financement et les modèles économiques liés à la 5G et les nouvelles technologies pour le numérique en Afrique.

Cette rencontre rassemble des représentants de plusieurs pays africains qui ambitionnent de migrer à moyen terme vers la 5G. Toutefois, il ne faut pas donner de faux espoirs aux utilisateurs. Le Togo devra d'abord parvenir à une couverture complète du territoire en 4G avant d'implémenter la nouvelle génération.

Source : @Republicoftogo

**AU TOGO, IL EST DÉSORMAIS POSSIBLE DE CRÉER, MODIFIER OU DISSOUDRE EN LIGNE SON ENTREPRISE**



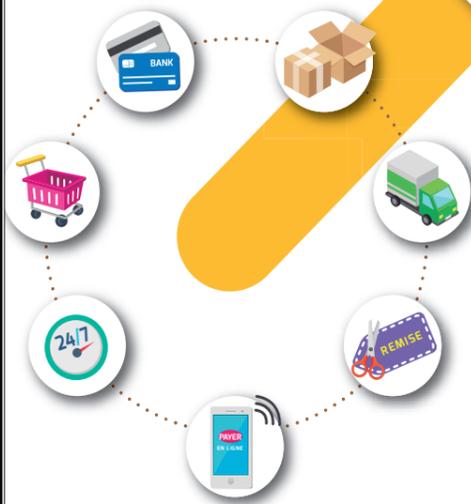
Les opérateurs économiques ont désormais la possibilité au Togo de soumettre en ligne leurs dossiers de création, modification ou de dissolution de leurs entreprises, sur le site web du Centre de formalité des entreprises (CFE).

L'annonce a été faite via communiqué par le ministre du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale, Kodjo Adedze...

Source : @Republiquetogolise.com

22 Nov. 16<sup>ème</sup> Foire Internationale de LOME  
9 Déc. 2019  
Foire de toutes les opportunités

+ 1000 EXPOSANTS  
300 000 VISITEURS



Thème : Le E-commerce pour une forte expansion des échanges



CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME  
BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 44 62 83 / 90 31 76 37



www.cetef.tg

# TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants

BOA accompagne  
la scolarité  
de vos enfants

Jusqu'à  
**5**\*  
mois  
de sursis



[\*] Offre soumise à conditions

 **BANK OF AFRICA**  
Groupe BMCE BANK 